



## UFC-Que Choisir de la Vienne

Résidence Le Parvis - RDC n°46  
1, rue du 14 Juillet 1789  
86000 - POITIERS

Tél. : 09 87 76 39 91 ou 07 49 71 50 48  
(de 9 h à 12 h du lundi au vendredi)  
contact@lavienne.ufcquechoisir.fr  
Site : <https://lavienne.ufcquechoisir.fr/>

Poitiers le 16 juin 2023

### **Contribution de l'UFC-Que Choisir de la Vienne à l'enquête publique sur le projet de deux centrales agri-solaires situées sur la commune de Mignaloux-Beauvoir**

Le projet de la société VALECO (producteur d'énergies renouvelables) consiste en un parc agri-solaire associé à une activité de maraîchage en bio et un élevage de volailles fermières en plein air.

#### **Sa localisation sur des terres agricoles**

Ce projet installe 18,3 ha (projection au sol de modules à plat) de panneaux photovoltaïques sur moins de 30 ha de terres agricoles. Il donne la priorité à l'activité photovoltaïque quant au coût des infrastructures par rapport à l'activité agricole, minorant ainsi l'intérêt du maraîchage et de l'élevage.

De plus, il semble qu'à cet emplacement, et compte tenu de la nature du sol, l'utilisation des 72 tonnes annuelles d'excréments de volailles produits pourrait s'avérer polluante. Ce qui viendrait alors compromettre la légitimité du projet.

#### **Sa dimension**

La dimension de ce projet (panneaux implantés sur 18 ha), si elle optimise les économies d'échelle, n'en fait-elle pas un outil difficilement adaptable financièrement à une évolution conjoncturelle ?

Pour ces raisons, concernant l'agriculture, l'UFC est favorable au développement du photovoltaïque en priorité sur les bâtiments agricoles existants lorsque cela est possible.

#### **Son adéquation territoriale**

Ce projet, bien avancé, est actuellement en recherche d'exploitants pour assurer les activités agricoles.

Il ne résulte pas de besoins ou d'ambitions d'agriculteurs implantés localement et désireux de répondre aux défis sociétaux d'autonomie alimentaire et énergétique ainsi que de réduction de Gaz à Effet de Serre. Il n'améliore en rien la résilience du monde agricole.

**Pour s'inscrire en complète adéquation dans son territoire, il semble que ce projet aurait dû garder une taille raisonnable (inférieure à 5 ha), être l'aboutissement d'une volonté d'agriculteurs résultant d'un besoin, avec une concertation citoyenne (au minimum avec les riverains).**

**Pour ces raisons, l'UFC de la Vienne s'oppose à ce projet, en l'état.**